

Pénurie de main-d'oeuvre et travailleurs étrangers

1 avril 2008

Les difficultés rencontrées dans le recrutement d'employés qualifiés et la pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs causent actuellement des maux de têtes à plusieurs entreprises. Dans ce contexte, le recours à la main-d'oeuvre étrangère peut être une solution à envisager. Dans un communiqué publié en septembre 2007, la Fédération des chambres de commerce du Québec soulignait que la main-d'oeuvre immigrante constituait un atout indispensable à la compétitivité des entreprises québécoises. Contrairement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents, les personnes étrangères ne sont autorisées à travailler au Canada qu'à certaines conditions.

L'embauche d'un travailleur étranger comporte certaines démarches, mais le processus demeure tout de même relativement peu complexe. Les autorités reconnaissent l'existence d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans certains domaines et ont mis en place des mécanismes afin de faciliter et d'accélérer la venue des travailleurs étrangers. Il ne reste qu'à utiliser ces outils pour combler les besoins de l'entreprise.

Dans le bulletin ci-joint, Me Nadine Landry présente les conditions et modalités inhérentes à l'obtention d'un permis de travail canadien et d'un certificat d'acceptation du Québec ainsi que certaines considérations pratiques concernant les délais de traitement d'une demande.